

# UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II I-X

## Portrait

- Le fonds investit en emprunts libellés en CHF émis par des débiteurs domestiques et étrangers inclus dans le SBI® ESG Foreign AAA-BBB (TR).
- L'objectif du fonds consiste à atteindre, par une gestion passive, une performance équivalente à celle de l'indice de référence (SBI® ESG AAA-BBB (TR)) hors commissions.
- Le SBI® ESG AAA-BBB (TR) mesure la performance des débiteurs en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui sont quantifiés à l'aide d'un cadre fourni par Inrate (une agence suisse indépendante de notation de la durabilité, [www.inrate.com](http://www.inrate.com)) et des données de durabilité correspondantes. La stratégie d'investissement est basée sur ces données de durabilité et sur les critères de durabilité définis par l'administrateur de l'indice SIX Group. En particulier, les débiteurs qui sont plus engagés dans les aspects environnementaux ou sociaux que les autres débiteurs doivent être pris en compte. Pour ce faire, les composantes du SBI® ESG AAA-BBB (TR) qui ont une note d'au moins C+ sur une échelle allant de A+ (meilleure note de durabilité) à D- sont sélectionnées sur la base des données de durabilité susmentionnées (approche "best in class"). Dans le même temps, ces débiteurs doivent réaliser moins de 5 % de leur chiffre d'affaires dans des secteurs controversés (divertissement pour adultes, alcool, armes, génie génétique, production d'énergie nucléaire, charbon, sables bitumineux, produits du tabac) et ne doivent pas figurer sur la liste de rejet SVVK-ASIR (critères d'exclusion).
- Obligations convertibles et à option: aucune.
- Le prêt de titres est interdit.
- Utilisation de dérivés: autorisée dans le cadre de l'OPP2.
- Mise en œuvre: au moyen d'UBS (CH) Investment Fund – Bonds CHF Inland ESG Passive II I-X et UBS (CH) Investment Fund – Bonds CHF Ausland ESG Passive II I-X.
- Aucun investissement dans des titres figurant sur la liste des valeurs recommandées à l'exclusion de la SVVK-ASIR ([www.svk-asir.ch](http://www.svk-asir.ch)) et des armes controversées.

N° de valeur	59 451 998
Monnaie de compte	CHF
Achat/vente	quotidiens
Prix forfaitaire (direct et indirect)	0,000%
Taux des charges d'exploitation (TCE) ex. 2022/2023	0,00%
Protection anti-dilution	oui
Date de lancement	27.4.2021
Benchmark	SBI® ESG AAA-BBB (Total Return)

## Données actuelles

Valeur d'inventaire au 31.5.2024	CHF	931.70
Prix d'émission	CHF	934.96
Prix de rachat	CHF	930.68
Fortune de la tranche (en Mio)	CHF	436.33
– Fortune de toutes les tranches (en Mio)	CHF	436.33
Dernière distribution		réinvestie

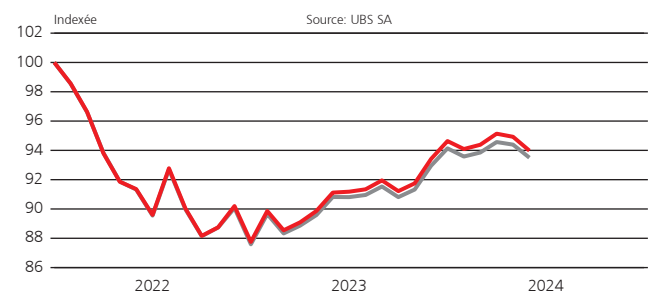
## Structure des échéances (en %)

Grille des échéances	Groupe de placement	Benchmark
Jusqu'à 1 an	2,25	0,80
1–3 ans	18,48	21,56
3–5 ans	21,76	21,38
5–7 ans	15,92	16,66
7–10 ans	17,88	16,19
Plus de 10 ans	23,71	23,41
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## Performance (en %)

	Groupe de placement	Benchmark
06.2023	0,07	-0,01
07.2023	0,18	0,16
08.2023	0,67	0,63
09.2023	-0,80	-0,79
10.2023	0,58	0,57
11.2023	1,82	1,78
12.2023	1,30	1,27
01.2024	-0,57	-0,59
02.2024	0,31	0,29
03.2024	0,80	0,76
04.2024	-0,22	-0,19
05.2024	-1,00	-0,94
2024 YTD	-0,69	-0,68
2023	7,84	7,48
2022	-12,25	-12,41
2021 (depuis le lancement 04.2021)	-0,54	-0,50
Ø p.a. 3 ans (depuis le lancement 04.2021)	-2,13	-2,29
	-6,52	-6,96

## Evolution de la valeur indexée



— UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II I-X  
— Benchmark

La performance passée n'offre aucune garantie de l'évolution future. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts.

## Indicateurs de risque (annualisés)

	3 ans	5 ans
Tracking Error	0,14	n.a.
Bêta	1,01	n.a.
Corrélation	1,00	n.a.
Risque global	5,37%	n.a.
Sharpe Ratio	-0,48	n.a.

Les données statistiques ont été calculées sur la base des rendements continus.

## Secteurs (en %)

	Groupe de placement	Benchmark
Dettes sécurisées	35,04	36,45
Collectivités de droit public	22,02	22,17
Emprunts gouvernementaux	14,99	16,58
Entreprise – services financiers	14,57	12,08
Entreprise – industrie	9,93	9,85
Emprunts souverains/supranationaux	2,17	1,90
Entreprise – services aux collectivités	1,28	0,97
Liquidités	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

ESG = Environment, Social, Governance  
E = Environment; BC = Best-in-Class  
TI = Tilting; EX = Exclusions; IM = Impact

# ESG-BC/EX

# UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II I-X

**Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif.** Réservé aux investisseurs qualifiés. Seuls les institutions du 2e pilier et du pilier 3a domiciliées en Suisse et exonérées d'impôt et les fonds de bienfaisance patronaux sont autorisés à investir dans les groupes de placement de la Fondation UBS pour l'investissement du patrimoine d'institutions de prévoyance (selon la LPP). Ne peuvent accéder aux groupes de placement d'UBS Investment Foundation 2 (AST 2) et d'UBS Investment Foundation 3 (AST 3) que les institutions de prévoyance en faveur du personnel domiciliées en Suisse et inscrites au registre de la prévoyance professionnelle conformément à l'article 48 de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP) en lien avec l'article 61 de la LPP. Ce n'est qu'à cette condition que les groupes de placement peuvent être exonérés de l'impôt à la source sur les dividendes d'actions américaines, au sens du protocole d'accord de 2004. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du fond (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Les commissions et les frais peuvent influencer négativement sur la performance. Si la monnaie d'un instrument ou d'un service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management. Ce document contient des hypothèses qui constituent des anticipations, y compris, sans que cela soit exhaustif, des hypothèses relatives au développement futur de nos affaires. Si ces anticipations représentent notre appréciation et nos prévisions relatives au développement futur de nos affaires, un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs importants pourraient faire en sorte que l'évolution et les résultats réels diffèrent matériellement de nos attentes. Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds). Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante: [www.ubs.com/am-glossary](http://www.ubs.com/am-glossary). © UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

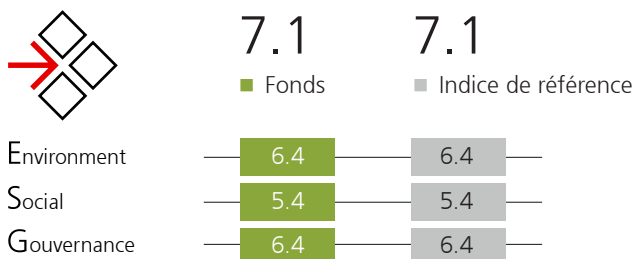
# UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II

## ESG Report

**ESG** est une abréviation de Environnement, Social et Gouvernance. Ces facteurs sont utilisés pour évaluer notamment les entreprises et les pays sur leur degré d'avancement en matière de durabilité. Une fois que suffisamment de données sont disponibles sur ces facteurs, elles peuvent être utilisées pour évaluer et comparer les actifs et également pour informer le processus d'investissement lors de la prise de décision sur les actifs à acheter, à conserver ou à vendre.

Cette page fournit de la transparence sur les principaux indicateurs de durabilité susceptibles d'intéresser les investisseurs, mais qui peuvent ne pas faire partie du processus d'investissement du fonds. Ces informations sont fournies pour permettre une comparaison avec d'autres produits financiers et pour aider les investisseurs à évaluer leur exposition aux thèmes ESG.

### Scores ESG MSCI, dimensionnée (moyenne pondérée des positions 0-10)



Couverture réelle des données du fonds: 92%  
Couverture réelle des données de l'indice de référence: 90%

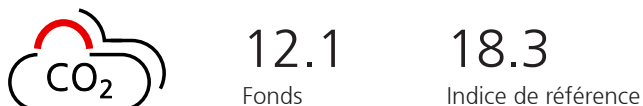
Source: MSCI ESG Research  
Référence Index: SBI@ AAA-BBB (TR). L'indice de référence utilisé sur cette page est l'indice parent qui ne cherche pas à intégrer certaines caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier dans sa construction et est différent de l'Indice de Référence Désigné.

### Application des approches de durabilité d'UBS AM

- Exclusion
- Intégration ESG
- SI Focus
- Investissement à impact
- Votes
- Programme d'engagement

Source: UBS Asset Management

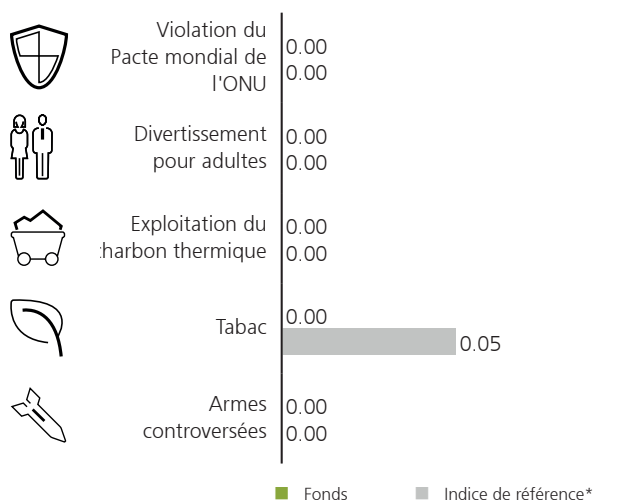
### Intensité carbone moyenne pondérée, dimensionnée – Émetteurs entreprises (équivalent en tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'USD de chiffre d'affaires)



Couverture réelle des données du fonds: 79%  
Couverture réelle des données de l'indice de référence: 75%

Source: MSCI ESG Research  
Référence Index: SBI@ AAA-BBB (TR). L'indice de référence utilisé sur cette page est l'indice parent qui ne cherche pas à intégrer certaines caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier dans sa construction et est différent de l'Indice de Référence Désigné.

### Vérification des activités commerciales controversées (en % des actifs sous gestion du fonds)



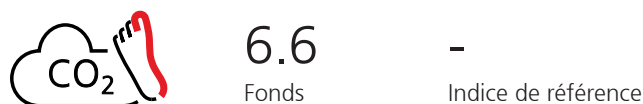
### Intensité carbone, dimensionnée – Émetteurs souverains (équivalent en tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'USD de PIB)



Couverture réelle des données du fonds: 99%  
Couverture réelle des données de l'indice de référence: 100%

Source: MSCI ESG Research  
Référence Index: SBI@ AAA-BBB (TR). L'indice de référence utilisé sur cette page est l'indice parent qui ne cherche pas à intégrer certaines caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier dans sa construction et est différent de l'Indice de Référence Désigné.

### Empreinte carbone, dimensionnée – Émetteurs entreprises (équivalent en tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'USD investi)



Couverture réelle des données du fonds: 51%  
Couverture réelle des données de l'indice de référence: 49%

Source: MSCI ESG Research  
Référence Index: SBI@ AAA-BBB (TR). L'indice de référence utilisé sur cette page est l'indice parent qui ne cherche pas à intégrer certaines caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier dans sa construction et est différent de l'Indice de Référence Désigné.

# UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II

## ESG Report

### Glossaire

#### Application des approches de durabilité d'UBS AM

**Exclusion:** stratégies qui excluent les titres des portefeuilles lorsqu'ils ne sont pas alignés sur les valeurs de l'investisseur.

Comprend des critères de dépistage personnalisés.

**Intégration ESG:** stratégies qui intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse financière fondamentale afin d'améliorer le profil risque/rendement

**SI Focus:** stratégies où la durabilité fait explicitement partie des directives d'investissement, de l'univers, de la sélection et/ou du processus d'investissement

**Investissement à impact:** stratégies dont l'intention est de produire des bienfaits environnementaux et/ou sociaux mesurables («impact») en plus du rendement financier.

**Votes:** Le signal du vote est une classification (descendante) des produits en fonction des principes, qui est basée sur l'applicabilité globale des politiques d'UBS AM. UBS exercera activement les droits de vote basés sur les principes énoncés dans la Politique relative au droit de vote des actions en dépôt d'UBS Asset Management et dans la Politique de gestion responsable d'UBS Asset Management, avec deux objectifs principaux: 1. Agir au mieux des intérêts financiers de nos clients pour améliorer la valeur à long terme de leurs investissements. 2. Promouvoir les bonnes pratiques au sein des conseils d'administration et encourager des pratiques résolues en matière de durabilité. Cela ne signifie pas que des votes sur des sujets liés à la durabilité ont eu lieu dans les sociétés détenues par un compartiment au cours d'une période donnée. Pour obtenir des informations sur les activités de vote auprès de sociétés spécifiques (transparence ascendante), veuillez consulter le Rapport annuel sur la gestion responsable d'UBS Asset Management. Les informations figurant dans ce rapport peuvent également provenir d'autres rapports susceptibles de se concentrer uniquement, par exemple, sur les activités liées au climat. <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing/stewardship-engagement.html>

**Programme d'engagement:** Le programme d'engagement s'applique aux fonds UBS et vise à privilégier et à sélectionner des sociétés pour lesquelles UBS Asset Management a identifié des problèmes ou des questions thématiques liées à certains facteurs ESG. Ces sociétés sont sélectionnées parmi un univers d'entreprises dans lesquelles UBS Asset Management investit selon une approche top-down (descendante) conformément à nos principes, énoncés dans la Politique de gestion responsable mondiale. Le processus de hiérarchisation déterminera si et quand l'engagement auprès d'une société est nécessaire. Si une entreprise est sélectionnée pour le programme d'engagement, le dialogue d'engagement sera poursuivi pendant au moins deux ans. Cela n'indique pas qu'un engagement envers le

développement durable a été pris en regard aux sociétés qui constituent ce portefeuille pendant une période donnée, ni que les sociétés de ce portefeuille ont été choisies en vue d'un engagement actif (transparence ascendante). Des informations sur la sélection des sociétés opérée par UBS Asset Management, les activités d'engagement, le processus de hiérarchisation et la compréhension des problèmes figurent dans le Rapport annuel sur la gestion responsable et la Politique de gestion responsable d'UBS Asset Management. Les informations figurant dans ce rapport peuvent également provenir d'autres rapports susceptibles de se concentrer uniquement, par exemple, sur les activités liées au climat. <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing/stewardship-engagement.html>

Les informations figurant dans ce rapport peuvent également provenir d'autres rapports susceptibles de se concentrer uniquement, par exemple, sur les activités liées au climat.

#### Vérification des activités commerciales controversées:

l'exposition du fonds est l'exposition aux entreprises dont la part des revenus dépasse un certain seuil du domaine d'activités en question (production). Lien vers notre «Exclusion Policy» pour plus de détails (en anglais seulement): [-> www.ubs.com/si-exclusion-policy](https://www.ubs.com/si-exclusion-policy)

**Les scores ESG MSCI** sont fournis par MSCI ESG Research et mesurés sur une échelle allant de 0 (plus bas/plus mauvais score) à 10 (plus haut/meilleur score). Les notes E, S et G individuelles de MSCI indiquent la résilience des émetteurs aux risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui sont les plus importants pour un secteur d'activité. La note ESG agrégée de MSCI est basée sur ces notes E, S et G, mais les normalise par rapport aux pairs du secteur. Il en résulte une note ESG moyenne pondérée corrigée du secteur d'activité de MSCI, qui est comparable d'un secteur à l'autre. L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

#### Intensité carbone moyenne pondérée – Émetteurs entreprises / Intensité carbone – Émetteurs souverains:

Ces indicateurs mesurent l'exposition d'un fonds aux sociétés et gouvernements à forte intensité carbone. Ces indicateurs éclairent sur les risques potentiels liés à la transition vers une économie à plus faible intensité carbone, car les sociétés qui affichent une plus forte intensité carbone sont plus exposées aux risques liés au marché du carbone et aux risques réglementaires. Ces indicateurs peuvent être appliqués à l'ensemble des classes d'actifs.

C'est le total des pondérations du fonds et des intensités carbone individuelles (émissions de carbone de Scope 1+2 / million d'USD de CA ou de PIB).

# UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II

## ESG Report

L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

**Empreinte carbone:** Exprime l'empreinte en termes de gaz à effet de serre d'un montant investi. Les émissions de carbone de Scope 1 et 2 sont allouées aux investisseurs selon une approche basée sur la participation à la valeur d'entreprise (liquidités comprises), normalisée par la valeur actuelle du fonds. L'empreinte carbone est une mesure normalisée de la contribution d'un fonds au changement climatique. Elle permet la comparaison avec un indice de référence, entre plusieurs fonds et entre divers investissements.

L'indicateur est celui des émissions totales de carbone, exprimées en fonction de l'argent investi. L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

**Investissements dans des fonds de fonds, produits dérivés et liquidités** L'utilisation, dans le fonds, de produits dérivés et d'investissements dans des fonds de fonds est soumise à un examen approfondi, au titre duquel l'exposition financière au panier de titres sous-jacent est traitée comme un investissement réel dans chaque titre composant ce panier. L'utilisation de dérivés et d'investissements dans des fonds de fonds du marché large peut entraîner une légère exposition aux titres exclus des investissements directs.

Les dérivés ont un impact sur le calcul de tous les indicateurs, et comme les cadres de reporting aux investisseurs ne couvrent pas toutes les subtilités des dérivés, les indicateurs sont publiés après avoir déployé tous les efforts raisonnablement nécessaires.

Les portefeuilles dont nous publions des indicateurs de durabilité peuvent détenir des liquidités.

Les informations fournies dans le présent rapport, notamment sur le traitement des dérivés et des liquidités, ne coïncident pas forcément avec les caractéristiques d'investissement du fonds et avec la manière dont le fonds est géré. Par conséquent, les indicateurs de durabilité figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS produits à la même date.

### **Agrégation des données ESG/indicateurs carbone**

Les scores ESG des positions dans le fonds et l'indice de référence sont agrégés en utilisant leurs pondérations individuelles respectives dans le fonds et les scores ESG/indicateurs carbone (somme des produits).

**ESG passive** La sélection de l'indice de référence obéit à des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et vise en particulier à refléter fidèlement les objectifs financiers et ESG du fonds. Pour les stratégies de gestion passive, l'indice de référence sélectionné sera un indice ESG afin de trouver un équilibre entre un écart de suivi raisonnable et un niveau élevé d'alignement sur les critères ESG. Afin d'évaluer l'ampleur des améliorations ESG, la performance ESG du fonds est également présentée par rapport à un indice de marché global qui représente parfaitement l'univers d'investissement parent sur lequel se base l'indice de référence ESG.

Sources: Fund holding data: UBS Asset Management; MSCI ESG Research \* SBI@ AAA-BBB (TR). L'indice de référence utilisé sur cette page est l'indice parent qui ne cherche pas à intégrer certaines caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier dans sa construction et est différent de l'Indice de Référence Désigné.

# UBS AST Obligations CHF ESG Indexiert II

## ESG Report

### Informations importantes sur les stratégies d'investissement durable

Les stratégies d'investissement durable visent à prendre en compte et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement et la construction de portefeuille. Les stratégies à travers les zones géographiques et les styles abordent l'analyse ESG et intègrent les résultats de diverses manières. L'intégration des critères ESG ou la prise en compte de l'investissement durable peut restreindre la capacité d'UBS à participer à certaines opportunités d'investissement ou à fournir des conseils sur celles-ci, alors même qu'elles seraient conformes aux objectifs d'investissement du client. Les rendements d'un portefeuille composé principalement d'investissements durables peuvent être inférieurs ou supérieurs à ceux des portefeuilles où les facteurs ESG, les exclusions ou d'autres questions de durabilité ne sont pas pris en compte par UBS, et les instruments d'investissement disponibles pour ces portefeuilles peuvent différer. Les entreprises, les émetteurs de produits et/ou les fabricants ne répondent pas nécessairement à des normes de performance élevées sur tous les aspects des questions ESG ou d'investissement durable.

#### Rapprochement d'actifs sous gestion

Le présent rapport ne contient pas de positions d'actifs sous gestion rapprochées, il ne prend en considération que les positions avec une date de règlement à la date du rapport. Cela signifie que les positions négociées mais non réglées ne sont pas incluses. Par conséquent, les chiffres des actifs sous gestion figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS produits à la même date.

Bien que les fournisseurs d'informations d'UBS Asset Management, y compris, sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses filiales (les «parties ESG»), obtiennent des informations de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit ou ne cautionne l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties ESG n'offre de garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit, et les parties ESG déclinent expressément par la présente toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties de ESG n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document. En outre, sans limiter ce qui précède, aucune des parties ESG ne peut en aucun cas être rendue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Certaines informations contenues dans le présent document (les «informations») proviennent de/droits d'auteur de MSCI ESG Research LLC (un conseiller en investissement enregistré en vertu de l'Investment Advisers Act of 1940), ou de ses sociétés affiliées (y compris MSCI Inc. et ses filiales («MSCI»)), ou de fournisseurs tiers (avec MSCI & MSCI ESG, les «parties ESG») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des notations ou d'autres indicateurs. Elles ne peuvent être reproduites ou rediffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. L'information n'a pas été soumise à la SEC américaine ni à aucun autre organisme de réglementation, et n'a pas reçu leur approbation. L'information ne doit pas être utilisée pour créer des œuvres dérivées, ou en rapport avec, ni ne constituant une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie commerciale, ou d'un indice, ni ne doit être considérée comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de pronostics futurs. Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices boursiers et certaines informations. Aucune des informations en soi ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies «en l'état» et l'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre d'en faire. Aucune partie ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations et chacune d'entre elles décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties ESG ne peut être rendue responsable de toute erreur ou omission en rapport avec une information quelconque contenue dans la présente, ni quant à un dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.